

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 14 septembre 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka, à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet des dérogations demandées
Dossier 2023-00576 4, 9e avenue (Lot 1 605 336)	D'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de 4 logements avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une marge avant de 8,56 m plutôt qu'une marge avant de 11,76 m, soit une marge avant égale à la moyenne des marges avant des bâtiments existants adjacents;</li> <li>- une aire de stationnement d'une largeur de 10 m au lieu 9,10 m.</li> </ul>
Dossier 2023-00577 6, 9e avenue (Lot 1 605 335)	D'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial d'envergure de 6 logements avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une marge avant de 8,32 m plutôt qu'une marge avant de 7,25 m, soit une marge avant égale à la moyenne des marges avant des bâtiments existants adjacents ;</li> <li>- une aire de stationnement d'une largeur de 15 m au lieu 9,10 m ;</li> <li>- une distance de 0,14 m au lieu de 0,5 m entre l'aire de stationnement et la limite latérale de chaque côté du stationnement.</li> </ul>
Dossier 2023-00558 240-242, 5e avenue 241-243, 6e avenue (Lot 6 460 597)	De régulariser l'implantation d'une remise existante avec une marge latérale de 0,17 m au lieu de 0,4 m dans un projet intégré existant.

Fait à Deux-Montagnes, le 29 août 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques